



Commission de services régionaux

Péninsule acadienne

Réunion d'urgence du conseil d'administration

1^{er} décembre 2021

19 h

Centre culturel de Caraquet

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Benoit Savoie,	DSL
Jean-Claude Doiron,	DSL
Maurice Godin,	DSL
Jacques Boucher,	DSL
Alyre Ross,	DSL
Paul-Aimé Mallet	Le Goulet
Yvon Godin,	Bertrand
Georges R. Savoie,	Neguac
Mireille Pinet,	Paquetville
Louis Lebouthillier,	Saint-Isidore
Denis Losier,	Tracadie
Kassim Doumbia,	Shippagan
Bernard Thériault,	Caraquet
Roger Chiasson,	Bas-Caraquet
Bernard Savoie,	Ste-Marie-St-Raphaël
Anthony Poirier,	Maisonnette
Thérèse Haché	Grande-Anse

Membres absents :

Joseph Lanteigne,	Saint-Léolin
Jules Haché,	Lamèque

1. Ouverture de la séance

M. Jacques Boucher préside l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres et au public présent. Mme Mélanie Thibodeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration enregistrée.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

21-CSR4-757 *Il est proposé par M. Georges R. Savoie et appuyé de M. Denis Losier que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Fermeture du palais de justice de Caraquet et diminution des services offerts à Tracadie

Le président informe les membres que cette rencontre a été demandée par le maire de Caraquet, M. Thériault. Par conséquent, le président cède la parole à M. Thériault. Après avoir remercié le président, M. Thériault précise que l'annonce de diminution des services juridiques annoncée la semaine dernière ne devrait pas servir à engendrer un combat pour maintenir des bâtiments mais bien à assurer au gens de la Péninsule acadienne un accès équitable aux services de justice.

M. Thériault précise que plus du deux tiers des dossiers juridiques de la région administrative concernée (Chaleur et Péninsule acadienne) proviennent de la Péninsule acadienne. M. Thériault mentionne que le nombre de cas est équivalent à ce que l'on peut retrouver dans les plus grandes villes au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, on demande aux procureurs, aux juristes ainsi qu'aux policiers de la région de se déplacer à Bathurst pour se présenter en cours, occasionnant temps et frais supplémentaires alors que le nombre de dossiers est plus élevé dans la Péninsule acadienne.

Pour ce qui est des policiers plus précisément, M. Thériault mentionne que l'augmentation de leur déplacement vers Bathurst engendrera sans aucun doute une diminution de service dans la Péninsule acadienne. Déjà, le service n'est pas optimal en raison des nombreux congés non remplacés. S'il faut remplacer le temps des policiers passé sur la route ou à attendre au tribunal à Bathurst, M. Thériault craint que cela puisse signifier une augmentation des coûts pour les communautés.

M. Thériault informe les membres que les services juridiques dans la Péninsule acadienne représente plus de 1, 5 millions de dollars en masse salariale. De plus, la Péninsule acadienne est la seule région où l'on retrouve des postes dont les exigences linguistiques sont francophones uniquement. Les employés sont également en mesure de travailler en français.

M. Yvon Godin évoque la reconnaissance de la Péninsule acadienne comme région administrative depuis 1984. Cette reconnaissance permet à la région, avec ses 48 000 habitants, de recevoir des services gouvernementaux au même titre que les autres régions similaires. Il ajoute que la Péninsule acadienne n'est plus le bas du comté et elle mérite, au même titre que la région Chaleur, ses services juridiques.

M. Louis Lebouthiller demande s'il est possible de connaître les économies prévues par le ministère par cette fermeture et réduction de service dans la région. Ces informations permettraient de mieux comprendre la réflexion derrière une telle décision en plus de permettre une contre-argumentation avec l'augmentation des coûts reliées aux déplacements des ressources juridiques et le remplacement des ressources policières. Il précise également l'importance de rencontrer personnellement le ministre pour discuter de la question.

Le président autorise à deux représentants du public de prendre parole envers le dossier.

M. Jason Godin, avocat de la Péninsule acadienne, prend la parole en premier. Il explique que les causes entendues dans les régions sont très multiples et touchent l'ensemble de la population, et non seulement les criminels. D'après M. Godin, ces fermetures ou réductions de services sont de réels obstacles aux services juridiques et contraignent grandement à son accessibilité.

M. Jean-Marc Gauvin, avocat de la Péninsule acadienne, prend ensuite la parole. M. Gauvin précise que si les communautés souhaitent contester la décision de fermeture, ils ont jusqu'à 3 mois suite à l'annonce pour le faire. Il précise également que cette situation aura un impact négatif sur le niveau de service de police en raison de l'augmentation considérable de temps passé par les agents sur la route. Ces déplacements auront également un impact sur les frais juridiques des clients.

Le président remercie les deux représentants du public pour leur commentaire.

D'autres membres confirment l'importance d'assurer l'accès de ce service aux gens de la Péninsule acadienne.

21-CSR4-758 Il est proposé par M. Denis Losier et appuyé de M. Luc Robichaud, que le président, accompagné d'intervenants dans le domaine juridique et membres de la Commission intéressés à participer, rédigent une lettre au Ministre de la Justice et de la Sécurité publique et au Ministre de la réforme de la gouvernance locale, dans le but de les informer des conséquences négatives qu'engendrent cette récente annonce de

réduction des services juridiques dans la Péninsule acadienne en plus de demander une rencontre immédiate afin de discuter de la question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Levée de la réunion

Il est proposé par M. Denis Losier que la réunion soit levée à 20h10.

Jacques Boucher, président

Mélanie Thibodeau, secrétaire